

# Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative



## **L'évaluation des risques de violence familiale :**

Pour mieux orienter la planification de la sécurité  
et la gestion des risques



## **2nd mémoire sur les homicides familiaux**

Novembre 2016  
[www.cdhpi.ca](http://www.cdhpi.ca)

# Remerciements

L'évaluation des risques de violence familiale : Pour mieux orienter la planification de la sécurité et la gestion des risques constitue le deuxième mémoire sur les homicides familiaux d'une série préparée par la [Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative with Vulnerable Populations](#) (CDHPVP)<sup>a</sup>. Le mémoire porte sur l'évaluation des risques de violence familiale (VF) et décrit en quoi ce type d'évaluation permet de documenter la gestion des risques posés par les contrevenants, ainsi que la planification de la sécurité des victimes. Il offre un aperçu de l'évaluation des risques de VF. Pour ce faire, il se penche sur les aspects suivants : le but des évaluations de risques, les outils, les bonnes pratiques, les façons dont l'information obtenue dans le cadre de l'évaluation de risques documente la gestion des risques et la planification de la sécurité et, enfin, la gestion de risques au sein des populations plus exposées au risque d'homicide familial – c.-à.-d., les enfants vivant dans un contexte de violence familiale; les collectivités rurales, éloignées et nordiques; les immigrants et les réfugiés; et les Autochtones – et qui sont plus directement ciblées par la recherche de la CDHPVP.

## Citation suggérée :

Campbell, M., Hilton, N.Z., Kropp, P.R., Dawson, M., Jaffe, P. (2016). L'évaluation des risques de violence familiale : Pour mieux orienter la planification de la sécurité et la gestion des risques. Mémoire sur les homicides familiaux (2). London (Ontario) Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative. ISBN 978-0-9688655-9-0.

## L'équipe de la CDHPVP

### Codirecteurs



Centre for the Study of  
Social and Legal Responses to Violence

Myrna Dawson, Directrice du Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence, Université de Guelph  
mdawson@uoguelph.ca

### Équipe de gestion

Marcie Campbell, Associée de recherche  
Jordan Fairbairn, Stagiaire postdoctorale  
Anna-Lee Straatman, Gestionnaire de projet

### La CDHPVP est très reconnaissante des précieuses contributions apportées par les personnes suivantes :

Zoe Hilton, Chercheuse scientifique principale,  
[Waypoint Centre for Mental Health Care](#) Care  
Waypoint Centre de soins de santé mentale

Randy Kropp, Psychologue clinique et médico-légale,  
[Forensic Psychiatric Services Commission of British Columbia](#)

Jo-Anne Dusel, Coordonnatrice provinciale, [Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan \(PATHS\)](#)

Crystal Giesbrecht, Directrice des programmes et des services aux membres, [Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan \(PATHS\)](#)

Tracy Porteous, Directrice générale, [Ending Violence Association of BC](#)

Debby Hamilton, Gestionnaire, [Interagency Case Assessment Teams \(ICAT\)](#)

### Merci pour votre évaluation!

Que pensez-vous du Mémoire de la CDHPVP sur l'évaluation des risques de violence familiale? Faites-le nous savoir en répondant à ce petit sondage sur le lien suivant : [https://uwo.eu.qualtrics.com/SE/?SID=SV\\_3ekwVuLxlywat0h](https://uwo.eu.qualtrics.com/SE/?SID=SV_3ekwVuLxlywat0h)

Téléchargez des exemplaires de ce mémoire à :  
<http://cdhpi.ca/knowledge-mobilization>

**Western**  Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children

Peter Jaffe, Directeur des études du Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC), Université Western  
pjaffe@uwo.ca

### Conception graphique

Elsa Barreto, Spécialiste multimédia

<sup>a</sup>Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein de populations vulnérables. (Toutes les notes de bas de page, précédées d'une lettre de l'alphabet, ont été ajoutées par la traductrice. Les notes précédées d'un chiffre figurent en fin de document.)

Cette recherche a bénéficié du soutien du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada



# L'évaluation des risques de violence familiale :

## Pour mieux orienter la planification de la sécurité et la gestion des risques

### Risque : qui, quoi, où, quand et comment...

Il n'existe pas encore de consensus entourant la définition opérationnelle du risque dans le domaine de la violence familiale. Dans la recherche, le risque est souvent défini comme la probabilité de la survenance de violence dans un avenir plus ou moins proche. Les spécialistes qui travaillent avec les auteurs de violence

familiale ou avec leurs victimes, toutefois, prennent souvent en considération d'autres facteurs conjointement avec la probabilité de violence future, afin de déterminer des risques tels que l'imminence, la nature (p. ex. physique ou émotionnelle), la fréquence et la gravité de la violence.<sup>1</sup>

*Dans le contexte de la violence et des homicides familiaux, la Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative with Vulnerable Populations (CDHPIVP) définit l'évaluation de risques comme l'évaluation du niveau de risque de préjudice potentiellement encouru par une victime (ou de personnes qui seraient liées à elle), y compris la probabilité d'actes de violence répétés ou de violence mortelle (ou dangereuse), basée sur l'avis d'un spécialiste ou sur une entrevue structurée, ou déterminée à partir d'un instrument (outil) de mesure tel qu'une liste de vérification des facteurs de risques.*

### Pourquoi faire une évaluation de risques?

Le premier objectif d'une évaluation des risques de violence familiale consiste à prévenir la violence. Cela revient d'abord à déceler, puis à atténuer les risques posés par le contrevenant. L'évaluation de risques contribue donc à hiérarchiser les cas requérant une intervention (c.-à.-d., qui est le plus susceptible de récidiver, et qui nécessite le plus de ressources?). L'évaluation de risques peut aussi aider à déterminer les stratégies de suivi et de supervision (c.-à.-d., comment traiter efficacement ce cas dans notre

communauté?), les plans de sécurité concernant les victimes (c.-à.-d., quelles sont les mesures de sécurité et de soutien nécessaires?), ainsi que les choix entourant la gestion et la réadaptation dont disposent les contrevenants (c.-à.-d., quels sont les types d'intervention psychologique et de suivi appropriés?). Le second objectif d'une évaluation de risques de violence familiale consiste à améliorer le niveau de responsabilité, de transparence et de cohérence du processus de décision.

### Nature et types d'outils d'évaluation de risques

Les spécialistes de la violence familiale se livrent depuis des décennies à des évaluations de risques en s'appuyant souvent sur leur expérience sur leur intuition. Cette approche informelle, qu'on désigne sous le terme de « prise de décision clinique non structurée », peut saisir des facteurs spécifiques se rapportant à un cas donné et conduit à la mise en place de stratégies de prévention de la violence sur mesure. Toutefois, cette approche, jugée hautement subjective et dénuée de fiabilité, de validité et d'imputabilité a

fait l'objet de critiques.

La prise de décision clinique non structurée risque d'omettre des facteurs de recherche qui contribuent pourtant à mieux cerner quels types d'interventions il serait approprié et utile de mettre en place. En outre, plutôt que de s'appuyer sur des stratégies et des facteurs de risque qui ont fait l'objet d'études empiriques et qui sont largement acceptés et employés par la discipline, cette approche laisse de la place aux préférences personnelles, aux préjugés et à la

formation spécialisée spécifique du professionnel, permettant ainsi d'influencer les stratégies d'intervention et de prévention.<sup>1</sup>

Deux approches d'évaluation de risques structurées sont utilisées dans le domaine de la violence familiale : 1) *l'évaluation actuarielle* et 2) *le jugement professionnel structuré*.

### **Outils actuariels**

En matière d'évaluation de risques, l'approche actuarielle implique l'utilisation d'un outil qui tient compte de facteurs de risque qui ont été définis à partir d'une recherche empirique. Cet outil permet d'aboutir à une note qui indique le degré de risque de récidive d'un contrevenant. Un outil actuariel se distingue des autres méthodes d'évaluation par la façon dont les éléments sont sélectionnés, conjugués et interprétés, plutôt que par leur nature ou par le fait qu'ils mesurent un point donné (c.-à.-d., mesure statique) ou un changement (c.-à.-d., mesure dynamique). Il permet à l'évaluateur de mesurer le niveau de risque que pose un contrevenant en le comparant à celui d'autres contrevenants déjà identifiés. Il fournit également une estimation de la probabilité de récidive (en fonction d'un résultat et d'un cadre temporel déterminés), qui s'appuie

sur des recherches de suivi menées auprès d'un grand nombre de sujets.<sup>2</sup>

### **Jugement professionnel structuré (JPS)**

L'approche du jugement professionnel structuré s'appuie pour sa part sur des principes directeurs qui reflètent les connaissances théoriques, pratiques et factuelles sur la violence familiale. Ces principes incluent le nombre minimal de facteurs de risques à prendre en compte pour chaque cas, des recommandations pour recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation (p. ex., utiliser de multiples sources et méthodes), des stratégies possibles pour exprimer les avis entourant les risques et, enfin, des suggestions pour appliquer les plans de gestion des risques.<sup>1</sup> Cette approche diffère de la précédente en cela qu'elle laisse aux évaluateurs une certaine latitude pour déterminer le risque.

Toute évaluation de risques doit tenir compte des vulnérabilités propres à chaque victime, ce qui requiert nécessairement que la victime ou la personne qui la représente soit impliquée dans le processus. Cette personne doit subséquemment être avisée des informations pertinentes qui découleront des plans de gestion de risque.

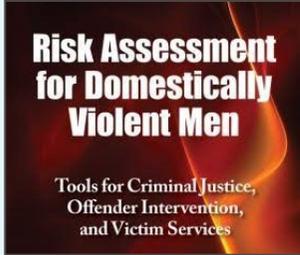
## **Outils fréquemment utilisés dans l'évaluation des risques de violence familiale**

[Guide d'évaluation du risque de violence familiale en Ontario \(ERVFO, également connu sous l'acronyme anglais ODARA\)](#)<sup>2,3</sup>



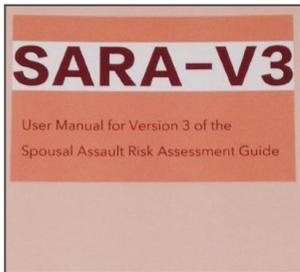
- Conçu pour les premiers intervenants, les organismes d'application de la loi, mais aussi les services d'aide aux victimes
- Évalue le risque de récidive contre le(la) partenaire intime; la note obtenue est fonction de la fréquence et de la gravité de la violence
- L'évaluation comprend 13 facteurs de risque, déterminés à partir d'une recherche de suivi dans les dossiers de la Police provinciale de l'Ontario et de la police municipale
- Peut être complété par les dossiers de police, les casiers judiciaires ou les entretiens avec les victimes
- Utilisé en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans plusieurs états américains et dans d'autres pays; il existe en français et en allemand

[Domestic Violence Risk Appraisal Guide \(DVRAG\)<sup>b,2,3</sup>](#)



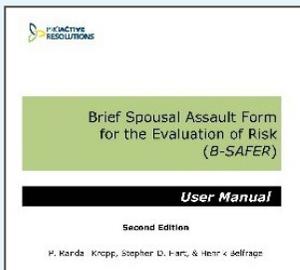
- Conçu pour les cliniciens médico-légaux et la justice pénale, ou lorsque qu’une information plus approfondie est disponible
- Évalue le risque de récidive chez les contrevenants masculins. Il utilise les mêmes critères qu’ODARA et incorpore la note du contrevenant à l’Échelle de psychopathie de Hare révisée (PCL-R)<sup>4</sup>
- Devrait être effectué quand la note de l’ERVFO est égale ou supérieure à 2 et qu’on a obtenu un résultat fiable au PCL-R; approprié pour obtenir des données cliniques détaillées ou correctionnelles sur le contrevenant

[Guide d’évaluation du risque de violence conjugale \(SARA-V3\)<sup>1,5</sup>](#)



- Conçu pour les professionnels de la justice pénale et de la santé mentale
- Évalue le risque de létalité et de violence futures et aide à déterminer les scénarios de risques, la formulation du risque et les plans de gestion
- Des versions précédentes du SARA comportaient 20 critères portant sur les antécédents criminels, l’adaptation psychosociale, les antécédents en matière de violence conjugale, ainsi que de l’information sur l’infraction courante
- La version la plus récente du SARA (SARA V3) comporte 24 facteurs de risque, répartis dans trois catégories : la nature de la violence familiale, les facteurs de risque posés par le contrevenant et les facteurs de vulnérabilité chez la victime
- Les renseignements sont obtenus de diverses sources, parmi lesquelles les entretiens avec le contrevenant et la victime, des mesures normalisées de l’abus psychologique et émotif et d’autres dossiers (p. ex., dossiers de police)
- Traduit en 10 langues et utilisé dans 15 pays

[Bref questionnaire d’évaluation des risques en cas de violence conjugale \(ou B-SAFER\)<sup>6,7</sup>](#)



- Version condensée du SARA
- Conçu pour les professionnels de la justice pénale et de la santé mentale
- Évalue le risque de létalité et de violence futures, et recommande des stratégies de gestion du risque
- Prend en compte 10 facteurs de risques posés par le contrevenant et cinq facteurs de vulnérabilité chez la victime
- Comprend un guide d’entretien qui porte sur les antécédents du contrevenant en matière de violence conjugale et sur les problèmes d’adaptation psychologique et sociale
- Les renseignements sont obtenus de diverses sources, parmi lesquelles les entretiens réalisés avec le contrevenant et la victime, des mesures normalisées de l’abus psychologique et émotif, ainsi que d’autres dossiers (p. ex., dossiers de police)
- Traduit en 8 langues et utilisé dans de nombreux pays

<sup>b</sup>Guide d’évaluation du risque de violence (DVRAG)

**Summary of Domestic Violence Risk Factors<sup>c,8</sup>**



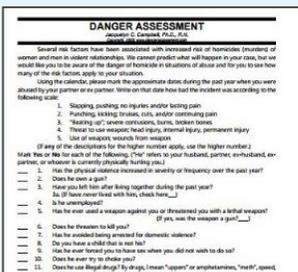
- Conçu pour les professionnels de première ligne, la police, les intervenants en protection de l'enfance et les travailleurs antiviolence
- Évalue la probabilité de violence future
- Conçu pour aider les professionnels de première ligne à effectuer rapidement, au cours de leurs enquêtes, des évaluations de risques fondées sur des données probantes
- Contient 19 facteurs de risque
- Pas aussi approfondi que le B-SAFER, le SARA, ou l'ERVFO (ODARA)
- Utilisé en Colombie-Britannique

**Domestic Violence Screening Inventory Revised (DVSIR)<sup>d,1,6,9,10</sup>**



- Conçu pour les professionnels de la justice pénale
- Évalue le risque de récidive chez les contrevenants en probation
- Comprend 11 critères portant sur les antécédents criminels du contrevenant – y compris en matière de violence familiale – son statut professionnel actuel, ses traitements antérieurs, sa situation amoureuse, ainsi que de l'information sur l'infraction courante
- Inclut la récapitulation de deux notations de risque en se basant sur le jugement professionnel de l'évaluateur quant au risque imminent que courent la victime de l'infraction courante et toute personne connue du contrevenant
- Élaboré et utilisé aux États-Unis

**Danger Assessment<sup>e,6</sup>**



- Initialement conçu pour les infirmières du service des urgences, mais désormais employé dans divers milieux, les évaluateurs les plus appropriés étant les défenseurs des victimes, les travailleurs sociaux ou les cliniciens
- Évalue le risque de létalité (due à un homicide familial) en se basant sur les facteurs de risque relevés dans la documentation spécialisée
- Comprend deux parties : 1) un calendrier dans lequel la victime peut noter la gravité et la fréquence des incidents survenus au cours des 12 derniers mois et 2) une liste contrôle comportant 20 facteurs de risque se rapportant à un homicide commis par un partenaire intime
- Les renseignements sont recueillis à partir d'entrevues et de la collaboration avec la victime
- Élaboré aux États-Unis et utilisé dans de nombreux pays

**Nota :** Cet outil est fréquemment employé pour évaluer le risque d'homicide dans les situations de violence familiale, étant donné qu'il base l'évaluation sur les facteurs de risque rencontrés dans des études de cas-témoins associées à la létalité ou à la violence familiale grave.

<sup>c</sup>Résumé des facteurs de risque de violence familiale  
<sup>d</sup>Répertoire de dépistage de la violence familiale (DVRAG)  
<sup>e</sup>Évaluation du danger

# Pratiques exemplaires en matière d'évaluation de risques de violence familiale

- Les personnes qui effectuent des évaluations de risques devraient utiliser des outils ou des principes directeurs structurés, fiables, validés et justifiables. La troisième version du Guide d'évaluation du risque de violence conjugale (SARA-V3), le Guide d'évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO), le Bref questionnaire d'évaluation des risques en cas de violence conjugale (ou B-SAFER), le Domestic Violence Risk Appraisal Guide (DVRAG), le Danger Assessment (DA) et le Domestic Violence Screening Inventory Revised (DVSI-R) comptent parmi les outils existants.
- Les personnes qui effectuent les évaluations devraient avoir suivi une formation théorique et pratique appropriée sur l'utilisation de ces outils ou principes. Elles devraient comprendre tous les aspects qui, contrairement à d'autres types d'infractions pénales, sont spécifiques à l'évaluation de la violence familiale, et rester attentives à tout changement de circonstances ou de contexte qui pourrait influencer sur le risque.
- S'il est impossible d'utiliser une méthode d'évaluation de risques établie, les personnes qui effectuent les évaluations devraient au moins tenir compte des facteurs de risque étayés par la documentation empirique ou spécialisée.
- Les évaluations ne devraient pas tenir compte des renseignements ou des attributs qui sont par ailleurs discriminatoires, tels que la race, l'appartenance ethnique et le statut socio-économique.
- La qualité d'une évaluation repose sur la qualité des renseignements sur lesquels elle se base. Ceux qui effectuent les évaluations devraient par conséquent suivre étroitement les instructions entourant l'utilisation des instruments d'évaluation des risques et, s'il y a lieu, recourir à des sources d'informations multiples, parmi lesquelles les entretiens avec l'auteur présumé, la ou les victimes et tout informateur secondaire, les dossiers correctionnels et les rapports sur la santé mentale.
- S'il est important qu'une évaluation tienne compte du point de vue de la victime, ce type d'information est sensible et ne devrait pas être divulgué au contrevenant. La sécurité de la victime devrait toujours prévaloir.
- Bien que la plupart des évaluations de risque portent sur une victime unique, il convient de se rappeler qu'il peut exister d'autres personnes « à risque », comme les enfants, d'autres membres de la famille, les employeurs, les prestataires de services ou le nouveau partenaire intime de la victime principale.

## Validité prédictive des outils d'évaluation de risques

La validité prédictive mesure l'exactitude avec laquelle une évaluation de risques détermine à un moment donné l'efficacité d'un outil d'évaluation de risques à identifier les récidivistes potentiels. Plusieurs études ont été menées pour mesurer la validité prédictive des outils d'évaluation de risques de violence familiale; les conclusions indiquent que les outils décrits dans le présent mémoire présentent une validité prédictive modeste.<sup>11,12</sup> Il convient toutefois de noter que l'évaluation des risques de violence familiale constitue une approche relativement nouvelle en matière de prévention; de plus, certains des outils de recherche peuvent être administrés dans un cadre autre que celui pour lequel ils

ont été conçus (p. ex., renseignements prélevés uniquement dans les dossiers, en omettant de recourir à des entretiens lorsque c'est indiqué) et peuvent faire appel à un nombre de critères moindre ou à des questions différentes que ce qui a été prévu. Cet écart par rapport à la méthodologie ne permet donc pas de mesurer avec précision la validité prédictive de ces outils.<sup>7</sup>

Si la validité prédictive constitue un facteur déterminant pour choisir quel type d'outil employer pour évaluer les risques de violence familiale, il est tout de même important de considérer d'autres facteurs. Il convient par exemple de tenir compte des coûts

supplémentaires occasionnés par la formation et le matériel, de la facilité d'utilisation, du cadre particulier pour lequel l'outil est conçu (p. ex., système de justice pénale, services de santé et services sociaux, services d'aide aux victimes assurés par le système ou par la communauté, accompagnement psychologique et hébergement), de l'accès à l'information (p. ex., entretiens avec les contrevenants ou avec leurs victimes, rapports de police, information sur la protection de l'enfant et autres systèmes en rapport avec la famille), de ce que les évaluateurs veulent évaluer (p. ex., récidive par rapport à létalité), et de façon dont l'outil peut aider à prendre des décisions pour gérer efficacement les risques et la planification de la sécurité.<sup>7,9</sup>

L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt une démarche continue qui éclaire la gestion des risques et la planification de la sécurité. Pourtant, les recherches actuelles portent surtout sur la validité prédictive des outils et omettent la façon dont l'évaluation de risques peut prévenir la violence en fournissant des renseignements qui conduisent à une gestion des risques et à des stratégies de planification de la sécurité efficaces. La recherche devrait examiner comment le mécanisme de gestion des risques peut prévenir la violence familiale.

*« L'évaluation des risques devrait être considérée comme réussie quand nous pouvons démontrer qu'il existe un lien entre les procédures d'évaluation de risques et la réduction des taux de violence. »<sup>13</sup>*

## Importance de la perception du risque par les victimes

Des recherches se sont penchées sur la perception, par les victimes de violence familiale, du risque comme facteur de prédiction de la violence, en partant du principe que ce sont les victimes qui connaissent le mieux le comportement du contrevenant et qu'elles possèdent un sens intuitif du risque qu'elles courent.<sup>14,15</sup> Les résultats ont démontré que les perceptions des victimes dans ce domaine pouvaient avoir une validité prédictive similaire à celle de certains outils d'évaluation de risques et que, quand on tenait compte de ces perceptions, la validité prédictive de l'évaluation augmentait significativement.<sup>11</sup> Plusieurs des outils d'évaluation de risques cités précédemment tiennent compte des renseignements fournis par la victime : le Danger Assessment, le SARA, le B-SAFER, l'ERVFO (ou ODARA), ainsi que le Summary of Risk factors de

la C.-B. S'il paraît essentiel qu'une évaluation de risques tienne compte de l'évaluation informelle du risque par la victime, il faut souligner toutefois que les estimations des victimes ne sont pas toujours fiables. Ainsi, quand on a demandé à des femmes qui avaient survécu à une tentative d'homicide perpétré par leur partenaire intime si elles avaient estimé leur vie en danger, environ la moitié d'entre elles ont répondu par la négative.<sup>16</sup> Les victimes peuvent sous-estimer le degré de risque qu'elles courent soit comme stratégie d'adaptation, soit parce que le traumatisme cumulatif peut avoir affecté leur acuité ou leur mémoire.<sup>7</sup> L'évaluation de risques devrait donc tenir compte de la perception des victimes entourant les risques qu'elles courent, tout en gardant présent à l'esprit qu'elles ne sont pas toujours exactes dans leurs estimations.

## Gestion des risques

La CDHPVP définit la gestion des risques comme les stratégies visant à réduire les risques que pose un auteur d'actes de violence familiale, telles qu'un suivi ou une surveillance étroits, ou encore des interventions psychosociales pour traiter la violence ou des problèmes connexes, par exemple dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie.

## Exemples de facteurs de risque de violence familiale et de stratégies de gestion des risques s’y rapportant

(adapté de : Douglas & Kropp, 2002, p.628)<sup>13</sup>

Facteurs de risque	Stratégies
Comportement violent dans le passé	Incarcération Surveillance intensive Traitement adopté par les services correctionnels (p. ex. Programme d’intervention auprès des partenaires violents) Programme d’éducation parentale portant sur la violence Restrictions sur le port d’armes
Non-respect antérieur des conditions liées à la libération conditionnelle	Incarcération Surveillance intensive Programme correctionnel de prévention des rechutes (p. ex. Programme d’intervention auprès des partenaires violents)
Problèmes relationnels	Aptitudes en résolution de problèmes Services de conseil financier individuels Conseils juridiques/tribunal de la famille Ordonnance de non-communication
Problèmes d’emploi	Orientation et formation professionnelles Services de conseil financier Traitement de la toxicomanie ou de l’alcoolisme
Victime ou témoin de violence familiale comme enfant ou adolescent	Thérapie individuelle Traitement du stress post-traumatique quand cela est indiqué Programme de groupe sur la violence conjugale Traitement de la famille
Problème de toxicomanie/dépendance	Compétences parentales Traitement de la toxicomanie ou de l’alcoolisme Traitement des troubles concomitants quand cela est indiqué Ordonnance d’abstinence Dépistage par analyse d’urine
Idéation d’un suicide/homicide	Services de consultation pour les situations de crise Hospitalisation Médicaments psychotropes Thérapie cognitivo-comportementale Restrictions sur le port d’armes Traitement individuel Restrictions quant à l’usage de drogues ou d’alcool
Symptômes psychotiques/maniaques récents	Hospitalisation Médicaments psychotropes Thérapie cognitive Restrictions quant à l’usage de drogues ou d’alcool
Trouble de la personnalité	Surveillance intensive Thérapie spécialisée pour les troubles de la personnalité

## Gestion des risques : des pratiques prometteuses basées sur l'évaluation des risques

### Programme d'intervention secondaire – La gestion des risques avec les auteurs de violence familiale

Les programmes d'intervention secondaire sont utilisés avec les victimes de violence familiale depuis la fin des années 1980. Le programme offre des interventions à court terme auprès de victimes dès qu'un incident de violence familiale est signalé à la police. Ces interventions comprennent un suivi communautaire par le personnel du programme antiviolence, d'autres travailleurs sociaux ou la police. Les victimes sont avisées du risque de victimisation subséquent qu'elles courent, aident à élaborer un plan de sécurité immédiat, sont informées des services, options juridiques et ordonnances judiciaires possibles et, enfin, obtiennent des recommandations et un accès à un soutien thérapeutique. Récemment, les chercheurs et les prestataires de services ont mis en place un programme d'intervention secondaire sur le modèle RNR (Risk, Needs, Responsivity, ou risque, besoins, réceptivité) avec les auteurs de violence familiale qui représentent un risque de récidive de modéré à élevé. Le programme offre des interventions immédiates aux contrevenants qui ont été libérés sous caution et qui attendent leur procès. Ces interventions visent à répondre aux besoins les plus étroitement associés aux délits

ou au risque d'en commettre, tels que relevés dans la recherche (p. ex., séparation récente, perte d'un emploi, consommation de substances, dépression). Pendant qu'ils attendent leur procès, les contrevenants peuvent ainsi rencontrer un conseiller dont le rôle consiste à les mettre en lien avec diverses ressources communautaires (p. ex., conseils juridiques et aide au logement), les orienter vers les services de toxicomanie et de santé mentale, leur fournir une aide concrète (p. ex. en les accompagnant à un abri ou à une banque alimentaire) et leur offrir une thérapie cognitivo-comportementale pour traiter leurs problèmes de consommation et d'abus. Une évaluation du programme a révélé que les contrevenants qui ont participé au programme d'intervention secondaire étaient nettement moins susceptibles d'être arrêtés pour une autre infraction deux ans après l'intervention, comparativement à ceux qui n'y ont pas participé. Plus spécifiquement, les taux de réarrestation et d'arrestation pour des infractions liées à la violence familiale étaient deux fois moins élevés chez les contrevenants ayant participé au programme que chez les autres.<sup>17</sup>

### Colombie-Britannique : les Domestic Violence Interagency Case Assessment Teams (ICAT)<sup>f</sup>

Une équipe ICAT est composée de membres d'organismes locaux qui répondent aux situations de risque élevé de violence familiale (p. ex., police, services communautaires aux victimes, protection de l'enfance, santé, abris, services sociaux, organismes ou communautés autochtones, etc.). L'équipe traite les cas présentant un fort potentiel de risque qui lui sont soumis, afin de gérer les risques et d'améliorer la sécurité. Tous les prestataires de services qui connaissent la victime, le contrevenant ou les deux compilent des renseignements sur la famille. Ces renseignements sont ensuite partagés selon les besoins, pour déceler les facteurs de risque et de vulnérabilité et pour évaluer le niveau de risque, dans le but d'élaborer une stratégie de gestion

des risques appropriée. Pour évaluer le niveau de risque de violence familiale du cas concerné, l'équipe se livre appuie son évaluation sur les 19 facteurs des BC Summary of Domestic Violence Risk Factors.<sup>9</sup> La décision qui découle de cet examen est communiquée aux tribunaux par le biais d'un mécanisme normalisé et les plans de gestion de risque sont consignés par les instances appropriées en suivant les lignes directrices de gestion des dossiers convenues. L'équipe relève aussi d'autres types de vulnérabilité chez la famille et d'autres personnes et traite le cas jusqu'à ce que le risque diminue. Le cas continuera à faire l'objet d'un suivi et la victime et l'agresseur continueront à être aidés par les organismes concernés, mais l'information ne sera plus communiquée à l'ICAT à ce stade.<sup>18</sup>

<sup>f</sup>Équipes interinstitutions d'évaluation des cas de violence familiale  
<sup>9</sup>Résumé des facteurs de risque de violence familiale

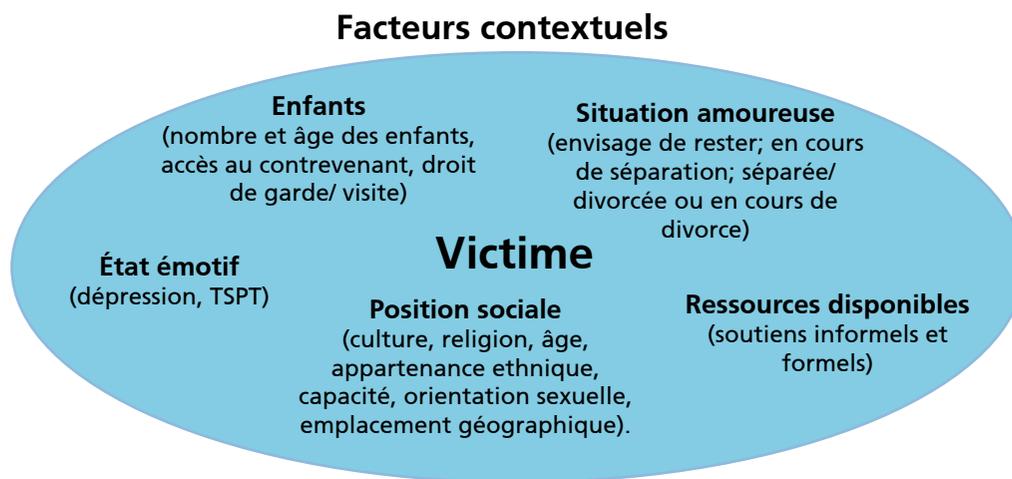
## Planification de la sécurité

La CDHPVIP définit la planification de la sécurité comme la recherche de stratégies visant à protéger la victime et ceux qui l'entourent. Ces stratégies comprennent par exemple un changement de domicile, une alarme avec une cote d'alerte supérieure pour faire intervenir la police, la notification à l'entourage des risques, une modification des conditions de travail ou la préparation d'articles pour pouvoir rapidement quitter la maison en cas d'urgence, avec par

exemple une liste des coordonnées de ressources locales en matière de violence familiale.

La planification de la sécurité fait plus que fournir des stratégies génériques pour protéger la victime et ses enfants. En effet, elle « s'appuie sur le principe d'autonomisation et tient compte de la situation dans laquelle se trouve la victime. »<sup>19</sup>

Notre prochain mémoire portera spécifiquement sur ce sujet.



## L'évaluation des risques auprès des populations vulnérables

Comme décrit ci-dessus, il existe de multiples outils pour évaluer les risques de récidive, de violence aggravée et de létalité en matière de violence familiale. Toutefois, beaucoup ne sont pas représentatifs des contrevenants ou des victimes de cultures et d'origines différentes.<sup>7</sup> L'application de ces outils génériques à tous les contrevenants et victimes de violence familiale est souvent aussi inappropriée qu'inefficace et ne permet pas de saisir les risques propres à des populations spécifiques. En outre, la plupart des recherches sur la validité prédictive de ces outils se sont déroulées en Amérique du Nord et concernent la culture ou la population majoritaire. L'adoption d'une approche uniforme peut aboutir à la création de stratégies de gestion des risques et de plans de sécurité inadéquats, et aussi soulever d'autres problèmes auprès des tribunaux, notamment pour déterminer les condamnations ou les peines et les conditions de probation.

L'application à des populations spécifiques d'outils d'évaluation de risques et d'évaluation psychologique créés pour des populations mixtes suscite des inquiétudes. Dans un cas de 2015,<sup>20</sup> certains ont argué avec succès que le fait même que cette inquiétude existe justifiait l'imposition un moratoire sur l'utilisation de certains types d'évaluation (ne portant pas spécifiquement sur la violence familiale) auprès des contrevenants d'origine autochtone au sein du Service correctionnel du Canada. Cet argument n'a pas été retenu en 2016,<sup>21</sup> puisqu'entre-temps, de nouvelles recherches ont montré que les évaluations actuarielles et celles qui tiennent compte de la fluctuation des risques possèdent une validité prédictive pour tant pour les contrevenants autochtones que non-autochtones.<sup>22</sup>

Il n'existe pas de recherche comparable sur l'évaluation des risques de violence familiale, bien qu'une étude n'ait relevé aucune différence

de validité prédictive de l'ERVFO (ODARA) chez les contrevenants autochtones par rapport aux contrevenants non-autochtones.<sup>23</sup>

Peu de recherches ont porté sur la création et l'utilisation d'outils d'évaluation de risques qui

tiendraient compte des différences culturelles; il est donc recommandé d'en créer pour des populations diverses et de les valider de façon empirique.<sup>7</sup>

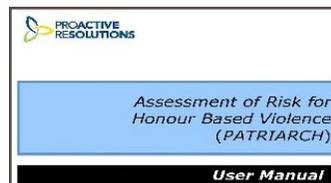
## Outils d'évaluation de risques conçus pour les populations vulnérables



Le Danger Assessment (DA) a été adapté et révisé pour déceler les risques de

violence familiale grave ou létale encourus par les femmes immigrantes (DA-I), les femmes qui vivent en situation maritale avec une personne du même sexe (DA-R) et les femmes autochtones (Walking the Path Together DA)<sup>h,24,25,26</sup> Le DA-I intègre les facteurs de risque supplémentaires qui ont été relevés au cours de la recherche et qui concernent expressément les immigrantes exposées à la violence familiale. Les recherches indiquent que le DA-I est parvenu à prévoir la récurrence et le niveau de gravité de violence familiale subie par les immigrantes mieux que le DA initial et que la prévision de risque par la victime elle-même.<sup>24</sup> Le DA-R comporte huit facteurs du DA original et dix nouveaux facteurs associés aux risques particuliers que rencontrent les femmes confrontées à un abus dans les relations de même sexe; une étude de validité a révélé que l'outil pouvait prévoir de façon fiable le risque de nouvelles agressions dans les relations maritales avec une personne de même sexe.<sup>25</sup> Dans le cadre du projet [Walking the Path Together Project](#) le DA a été modifié pour tenir compte de la position sociale particulière des femmes autochtones qui vivent dans une réserve. L'outil d'évaluation des risques de Walking the Path Together est conçu en forme de cercle qui représente le cycle perpétuel de la vie et qui contient des enseignements communs à toutes les cultures autochtones. Plus précisément, le calendrier du DA se présente comme un cercle divisé en quatre parties, dont chacune représente une saison de l'année. Les questions de l'outil sont quant à elles inscrites à l'intérieur d'un cercle qui sert aux femmes de point d'ancrage pendant qu'elles y réfléchissent. Les questions du DA ont

également été adaptées pour refléter les situations uniques que présente la vie dans une réserve; les questions relatives à l'abus de substances ont ainsi été modifiées pour inclure le problème de l'abus de médicaments d'ordonnance dans les réserves. On demande en outre aux victimes d'évoquer toute forme d'abus en matière de culture ou de coutume auquel elles auraient été confrontées, par exemple en étant empêchées de participer à des cérémonies traditionnelles autochtones. Enfin, un questionnaire a été ajouté à l'intention des intervenants, pour évaluer les risques pour les enfants et pour la personne qui en a la charge, s'il ne s'agit pas de la victime principale de violence.<sup>26</sup>



L'outil d'évaluation PATRIARCH adopte l'approche du jugement professionnel structuré pour évaluer le risque de « violence basée sur

l'honneur ». Il comporte 15 facteurs (10 facteurs de risque et cinq facteurs de vulnérabilité chez la victime) relevés dans la documentation spécialisée et en concertation avec les experts en la matière. L'outil comporte une section « Autres considérations » à remplir par l'évaluateur, ainsi qu'une notation de risque – faible, moyen ou élevé – effectuée avant et après l'intervention.<sup>27</sup>

Il existe actuellement peu de recherches et de connaissances entourant l'évaluation des risques chez les enfants exposés à la violence familiale. S'appuyant sur les données du Comité ontarien d'étude sur les décès dus à la violence familiale, une étude a examiné le degré d'efficacité de trois outils d'évaluation des risques de violence familiale communément employés (c.-à.-d., le Danger Assessment (DA); le Guide d'évaluation du

<sup>h</sup>Suivre le chemin ensemble

risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) et le Guide d'évaluation du risque de violence conjugale (SARA)) pour différencier les homicides familiaux dont la victime était un enfant des homicides familiaux dont la victime était adulte mais où un enfant était présent à la maison.<sup>28</sup> Les résultats ont révélé que les outils n'opèrent pas de distinction entre les deux types de victimes – enfant ou adulte – d'homicide familial, et que les facteurs de risque d'homicide contre un enfant, dans le contexte de la violence familiale, sont similaires à ceux des homicides contre un partenaire intime. Dans une étude basée sur les données concernant des pères dont le casier judiciaire comporte des faits de violence familiale, la note obtenue à l'ERVFO était plus élevée chez les hommes qui avaient agressé leur(s) enfant(s).<sup>29</sup>



Il n'existe qu'un outil conçu spécifiquement dans le but d'évaluer le risque chez les enfants exposés à la violence familiale. Cet outil,

intitulé Barnardo's Domestic Violence Risk Identification Matrix (DVRIM)<sup>i</sup> et créé au Royaume-Uni, s'appuie sur les facteurs de risque qui sont associés aux victimes – enfants et adultes – de violence familiale et qui ont été relevés dans la documentation spécialisée et au cours des examens de décès d'enfants. Le DVRIM cherche à évaluer les facteurs de risque et de vulnérabilité en matière de violence familiale, ainsi que diverses mesures protectrices, afin de déterminer si les enfants et la mère ont besoin de soutien ou d'un plan de protection immédiat.<sup>30</sup>

## Notes

- <sup>1</sup>Kropp, P.R. (2008). Intimate partner violence risk assessment and management. *Violence and Victims*, 23(2), 202-20.
- <sup>2</sup>Hilton, N.Z., Harris, G.T. & Rice, M. (2010). *Risk Assessment for Domestically Violent Men: Tools for Criminal Justice, Offender Intervention, and Victim Services*. Washington, DC: American Psychological Association.
- <sup>3</sup>Hilton, N. Z., Harris, G. T., Rice, M. E., Lang, C., Cormier, C. A., & Lines, K. (2004). A brief actuarial assessment for the prediction of wife assault recidivism: The Ontario Domestic Assault Risk Assessment. *Psychological Assessment*, 16, 267-275. doi:10.1037/1040-3590.16.3.26
- <sup>4</sup>Hare, R.D. (2003). *Hare Psychopathy Checklist – Revised* (2nd ed.). North Tonawanda, NY: Multi-Health Systems Inc. <http://www.mhs.com/product.aspx?gr=saf&id=overview&prod=pcl-r2>.
- <sup>5</sup>Kropp, P. R. & Hart, S. D. (2016). *User Manual for Version 3 of the Spousal Assault Risk Assessment Guide*. Vancouver, BC, Canada: ProActiveReSolutions, Inc.
- <sup>6</sup>Millar, A., Code, R. & Ha, L. (2009). *Inventory of Spousal Violence Risk Assessment Tools Used in Canada*. Ottawa, ON: Department of Justice Canada. Retrieved July 25, 2016 from: [http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/rr09\\_7/rr09\\_7.pdf](http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/rr09_7/rr09_7.pdf).
- <sup>7</sup>Northcott, M. (2012). *Intimate Partner Violence Risk Assessment Tools: A Review*. Ottawa, ON: Department of Justice Canada. Retrieved July 25, 2016 from: [http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/rr12\\_8/rr12\\_8.pdf](http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/rr12_8/rr12_8.pdf).
- <sup>8</sup>Government of British Columbia. (2010). *Information Bulletin for Victim Service Workers Protocol for Highest Risk Domestic Violence Cases (VAWIR POLICY)*. <http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/law-crime-and-justice/criminal-justice/victims-of-crime-vs-info-for-professionals/info-resources/vscp-info-bulletin-dec2010.pdf>.
- <sup>9</sup>Williams, K.R. & Grant, S.R. (2006). Empirically examining the risk of intimate partner violence: The revised domestic violence screening instrument (DVSI-R). *Public Health Reports*, 121(4), 400-08.
- <sup>10</sup>Stansfield, R. & Williams, K.R. (2014). Predicting family violence recidivism using the DVSI-R: Integrating survival analysis and perpetrator characteristics. *Criminal Justice and Behavior*, 41(2), 163-180.
- <sup>11</sup>Messing, J.T. & Thaller, J. (2013). The average predictive validity of intimate partner violence risk assessment instruments. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(7), 1537-58.
- <sup>12</sup>Nicholls, T., Pritchard, M.M., Reeves, K.A. & Hilterman, E. (2013). Risk assessment in intimate partner violence: A systematic review of contemporary approaches. *Partner Abuse*, 4(1), 76-168.
- <sup>13</sup>Douglas, K.A. & Kropp, P.R. (2002). A prevention-based paradigm for violence risk assessment. *Criminal Justice and Behavior*, 29(5), 617-658.
- <sup>14</sup>Heckert, D.A. & Gondolf, E.W. (2004). Battered women's perceptions of risk versus risk factors and instruments in predicting repeat reassault. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(7), 778-800.
- <sup>15</sup>Weisz, A.N., Tolman, R.M. & Saunders, D.G. (2000). Assessing the risk of severe domestic violence: The importance of survivors' predictions. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(1), 75-90.
- <sup>16</sup>Nicolaidis et al. (2003). Could we have known? A qualitative analysis of data from women who survived an attempted homicide by an intimate partner. *Journal of General Internal Medicine*, 18(10), 788-94.
- <sup>17</sup>Scott, K., Heslop, L., Kelly, T. & Wiggins, K. (2015). Intervening to prevent repeat offending among moderate-to high-risk domestic violence offenders: A second-responder program for men. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(3), 273-94.
- <sup>18</sup>Ending Violence Association of BC. (2015). *Interagency Case Assessment Team Best Practices: Working Together to Reduce the Risk of Domestic Violence*. <http://endingviolence.org/wp-content/uploads/2016/07/ICAT-Best-Practices-FINAL-August25.pdf>.
- <sup>19</sup>Campbell, J.C. (2001). Safety planning based on lethality assessment for partners of batterers in intervention programs. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 5(2), 129-143.
- <sup>20</sup>Ewert v. Canada, 2015 FC 1093 (CanLII), <<http://canlii.ca/t/g19d9>>, retrieved on 2016-08-29
- <sup>21</sup>Canada v. Ewert, 2016 FCA 203 (CanLII), <<http://canlii.ca/t/gss4v>>, retrieved on 2016-08-29
- <sup>22</sup>Olver, M.E., Sowden, D., Nicholaichuk, T., Gordon, A., Christofferson, S.B., & Wong, S. (2016, June). Predictive accuracy of VRS-SO risk and change scores in treated Canadian Aboriginal and Non-Aboriginal sexual offenders. Presented at the 77th annual Canadian Psychological Association convention. Victoria, BC.
- <sup>23</sup>Hilton, N. Z., Harris, G. T., Popham, S., & Lang, C. (2010). Risk assessment among male incarcerated domestic offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37, 815-832. doi:10.1177/0093854810368937
- <sup>24</sup>Messing, J.T., Amanor-Boadu, Y., Cavanaugh, C.E., Glass, N.E. & Campbell, J.C. (2013). Culturally competent intimate partner violence risk assessment: Adapting the danger assessment for immigrant women. *Social Work Research*, 37(3), 263-75.
- <sup>25</sup>Glass, N., Perrin, N., Hanson, G., Bloom, T., Gardner, E. & Campbell, J.C. (2008). Risk for reassault in abusive female same-sex relationships. *American Journal of Public Health*, 98(6), 1021-27.
- <sup>26</sup>Alberta Council of Women's Shelters (2014). *Walking the Path Together Tools: Danger Assessment Phase II*. AB: Author.
- <sup>27</sup>Belfrage, H., Strand, S., Ekman, L. & Hasselborg, A. (2012). Assessing risk of patriarchal violence with honour as a motive: Six years experience using the PATRIARCH checklist. *International Journal of Police Science and Management*, 14(1), 20-29.
- <sup>28</sup>Olszowy, L., Jaffe, P.G., Campbell, M., Hamilton, L.H.A. (2013). Effectiveness of risk assessment tools in differentiating child homicides from other domestic homicide cases. *Journal of Child Custody*, 10(2), 185-206.
- <sup>29</sup>Hilton, N. Z. & Eke, A. W. (2016, June). Identifying risk of co-occurring child abuse among domestic violence offenders. Presented to the 77th Annual Canadian Psychological Association, Victoria, BC.
- <sup>30</sup>Healy, J. & Bell, M. (2005). Assessing the risks to children from domestic violence: Findings from two pilot studies using the Barnardo's Domestic Violence Risk Assessment Model. Ireland: Barnardo's. Retrieved August 9, 2016 from: [http://www.barnardos.org.uk/pp\\_no\\_7\\_assessing\\_the\\_risks\\_to\\_children\\_from\\_domestic\\_violence.pdf](http://www.barnardos.org.uk/pp_no_7_assessing_the_risks_to_children_from_domestic_violence.pdf).